



ORDONNANCES « TRAVAIL »

C'EST L'AFFAIRE DES IADE !

Depuis mai 2017, le changement de paradigme dans la santé est plus que jamais « en marche ».

D'une santé service public et bien de tous, nous passons à une santé marchande, source de lourds profits pour des groupes français ou étrangers, leurs actionnaires et hauts dirigeants.

De fait, les professionnel.le.s de santé, en particulier salarié.e.s, sont à la peine.

Les patients, qu'on expose à une organisation industrielle de production des soins, subissent de plus en plus souvent une maltraitance institutionnalisée... Cela exacerbe la perte de tout ce qui fait sens pour les soignant.e.s, muselé.e.s par une hiérarchie de plus en plus éloignée d'eux. Engagées par le gouvernement nommé par E. Macron, les ordonnances «Travail» sont sur la même ligne : celle de la réponse servile aux injonctions d'un MEDEF qui ne représente que le grand patronat et ses actionnaires... et celle d'une commission européenne dirigée d'une main de fer par l'ancien chef du gouvernement du principal paradis fiscal européen, grand organisateur du pillage des ressources fiscales de ses voisins.

En accentuant la logique d'une gouvernance sous le seul regard de la performance financière, les ordonnances vont impacter durement et directement les IADE des secteurs privés.

Les établissements à but non lucratif comme les cliniques (rebaptisées hôpitaux privés pour cacher leur but principal : dégager du profit au bénéfice d'une poignée) vont subir la dégradation des conditions de travail et une logique de « moins-disance » sociale... Cela dans des établissements où depuis longtemps on ne chasse plus « le gras », mais où l'on attaque l'os !

Les fonctionnaires hospitaliers ne seront pas épargnés... Déjà frappés par la litanie des lois ultra libérales, amenant notamment des fusions-concentrations type GHT (dont nous mesurons à peine toutes les conséquences négatives), les ordonnances leurs seront inéluctablement appliquées. Si on est incapable de faire publier les textes IADE de la maigre revalorisation liée au nouveau décret de compétence, on y travaille déjà au ministère !

Car une fois mises en œuvre dans le privé, il sera en effet facile d'agiter le chiffon d'une prétendue « équité » entre les deux secteurs... Bien sûr, les libéraux dresseront un réquisitoire à charge qui occultera les contraintes et tous les points défavorables du statut de fonctionnaire, en particulier hospitalier.



Dans ce contexte et pour préserver, rehausser :

- la qualité de l'exercice professionnel et des soins délivrés aux patient.e.s
- un minimum vital de vie familiale déjà envahie en quasi permanence par le travail
- tout ce qui fait sens pour des professionnels de santé

Pour stopper l'intolérable vague de drames humains et dont la mesure n'est en aucun cas prise par nos tutelles

LE COLLECTIF IADE DE LA CGT APPELLE TOUS LES IADE À PRENDRE PART ACTIVE À TOUTE ACTION ET TOUT MOUVEMENT CONTRE LES ORDONNANCES " TRAVAIL " .

COMME À TOUTE DATE FUTURE DE LUTTE CONTRE LES ORDONNANCES DITES « TRAVAIL » : LES IADE SERONT DANS LA RUE !